



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION

Réunion présentielle et sous visio-conférence du Mercredi 26 octobre 2022

Présents : Marc Touchet (Président), Edouard Delamotte, Daniel Durand, Raymond Fournel, Alexandre Gougard, Patrick Leiritz, Pascal Poidevin, Bertrand Voisin

Excusés : Sébastien Cornec, Pierre Micheau

Assiste en Visio : Claude Delforge,

Assiste : Brendan Barrau

Invité : Vincent Nologues (Président LFA)

Début 09H00

1- INTERVENTION DU PRESIDENT MARC TOUCHET

Marc Touchet remercie les membres présents et indique que Claude Delforge participera à cette réunion par Visio conférence.

Il indique que lors de cette journée de travail, Vincent Nologues, président de la LFA, sera, en Visio, parmi nous de 10h30 à 12h

1. Point sur les partenariats

Marc Touchet rappelle le partenariat signé avec la Mutuelle Des Sportifs et remercie Bernard Desumer son président pour son accompagnement.

Il rappelle en séance les modalités du contrat.

Sur ce point partenariat il souhaite rencontrer prochainement le gérant de CMC, partenaire sur les trophées et récompenses, car sur cette 2^{ème} année de contrat il est important qu'un maximum de Districts puisse travailler avec ce partenaire.

Au niveau du partenaire principal de l'association Tarkett, il souligne que les commerciaux de l'entreprise souhaiteraient être invités lors des réunions de secteurs afin de les présenter aux collègues, Il précise qu'à chaque newsletter, il sera effectué une présentation d'un commercial et des projets réalisés sur les secteurs.

Enfin il souligne qu'il est en relation régulière avec le directeur commercial France Alexis Teytaut

2. Retour Congrès sur le Congrès de Caen

Marc Touchet félicite en séance Bertrand Voisin qui était excusé pour la 1^{ère} réunion de rentrée de l'ANPDF. Un courrier officiel de félicitations a été envoyé au nom de l'association à tous les bénévoles mobilisés par le district.

Bertrand Voisin a pu faire le bilan financier et il indique qu'il lui reste encore 3 factures à honorer. Fort de ces trois dépenses à venir, le résultat est à l'équilibre du fait des subventions reçues et des participations des congressistes.

Il regrette l'absence d'aide du Crédit Agricole, et du Conseil Départemental, mais remercie ses partenaires locaux. Il souligne le plaisir et la fierté qu'il a eu à organiser le Congrès.

Marc Touchet confirme pour les 2 années à venir l'aide de l'ANPDF au District organisateur du Congrès de : 20 k€ (dont 10 k€ issus du partenariat avec Tarkett).



3. Intervention de Vincent Nologues

Le Président de la LFA remercie le Président Marc Touchet de son invitation, et se dit prêt à répondre aux interrogations exprimées

Point 1 : le développement de l'arbitrage amateur

Vincent Nologues rappelle que le nouvel agent recruté Nicolas Pottier est intervenu dans 3 réunions de secteur, pour présenter les objectifs et recueillir les remontées pratiques de la base.

Vincent Nologues a conscience que le travail sera réalisé par des districts instances de proximité, et c'est avec leur concours que les objectifs seront atteints.

Il confirme que la LFA dispose d'une enveloppe de 1 million d'euros pour la saison 2022-2023 fléchée par le COMEX, dotation financière d'un montant identique renouvelée également pour la saison suivante.

Il souhaite que cette aide financière permette la réalisation d'actions territoriales, à l'échelle du district, lesquelles devront faire l'objet d'un engagement commun du territoire de la ligue, et sous signature d'une convention entre la ligue et le District (équivalant à un contrat d'objectifs).

Il rappelle enfin la grande hétérogénéité des districts sur le territoire national, certains ayant 5000 licenciés et d'autres 50000, entraînant une nécessité de ventilation des sommes à partir de critères à définir sur chaque territoire

Pascal Poidevin interroge Vincent Nologues sur l'obligation de mener une sensibilisation aux gestes qui sauvent pour les candidats arbitres, mais cette question est du ressort de la DTA et la réponse doit venir du service ad hoc.

Point 2 : Gouvernance avec les changements statutaires :

Vincent Nologues informe que le Directeur juridique a transmis 39 questions au ministère des Sports car les changements annoncés par la Loi sur le sport amènent beaucoup d'interrogations notamment concernant la répartition des voix entre amateurs et professionnels, entre Ligues et Districts.

Enfin, la future réforme devra forcément être votée dans la configuration actuelle de l'assemblée fédérale en juin ou décembre 2023.

Dans les questions diverses, les membres de l'ANPDF soulignent à Monsieur Nologues que la crise énergétique qui touche la France, impacte bien sur les collectivités territoriales, et certaines réfléchissent à diminuer le coût de l'éclairage, ce qui aura des incidences sur le temps d'entraînement et d'horaires des matchs.

Vincent Nologues remercie encore une fois l'ANPDF de son travail, et à travers l'association remercie tous les districts, rappelant qu'il était lui-même anciennement Président d'un District modeste en termes de nombre de licenciés.

Fin de la Visio conférence : 12h00

4. Réunions de secteurs

Marc Touchet poursuit l'agenda et évoque les réunions de secteurs sur la première partie de 2022/2023 et demande à chaque animateur de présenter succinctement sa réunion.

Il souligne que seul le compte rendu du secteur 5 a été publié .

Secteur 1 :

Réunion au District du Maine et Loire les 21-22 octobre

PV à venir.



Secteur 2 :
14/15 octobre : Chantilly
PV à venir

Secteur 3 :
Les 18/19 novembre près de Strasbourg

Secteur 4 :
14/15 octobre à Annecy.
PV à venir

Secteur 5 :
30/9 et 1/10 à Marennes
PV en ligne .

Marc Touchet et Raymond Fournel abordent le sujet des aides aux Districts organisant une réunion de secteur suite à la question posée en AG de Caen.
Une proposition est portée par Daniel Durand.

Les débats animent la séance et la décision suivante est prise à l'unanimité :

Chaque district recevra une aide forfaitaire correspondant à 55€ par actif, par réunion organisée sur son territoire.

Ce principe vise à prendre en considération le nombre d'adhérents actifs au 31 Décembre de chaque année comme stipulé dans les statuts de l'association.

Concrètement, si un secteur compte 20 présidents actifs, l'aide sera de 55€ X 20 soit 1100€ par réunion.

Cette mesure est valable à compter du 1^{er} janvier 2023. Les réunions organisées avant cette date restent sur la base d'une aide forfaitaire de 1000€.

5. Cotisations

Raymond Fournel fait état de 62 cotisations à ce jour de présidents actifs, et 16 honoraires.

Un état sera envoyé à chaque représentant de secteur pour réaliser les relances nécessaires auprès des collègues et des honoraires.

Rappel de la date butoir : paiement avant le 31 décembre 2022.

Concernant les comptes, Raymond Fournel estime que les perspectives à ce jour amènent des comptes en fin de saison à l'équilibre.

6. Questions diverses :

A/ La Newsletter post AG de Caen est finalisée et doit être envoyée cette semaine. Rappel du rythme de diffusion : 1 fois par mois.

B/ Plaquette club : Alexandre Gougard demande qu'un courrier soit adressé à la LFA lui demandant de préciser sur les récompenses offertes aux clubs ayant 50-75-100 ans, non pas la date de création du club, mais l'anniversaire de son affiliation.

C/ Marc Touchet indique qu'il a été sollicité par le président de L'AE2F pour construire une journée commune dédiée aux présidents de districts à Clairefontaine (avec visite du centre).

Il a répondu tout de suite très favorablement estimant toute l'importance d'une telle journée qui doit permettre d'apporter un plus à nos collègues selon des thèmes à définir et rappelle que cela permettra aussi à des collègues de découvrir le Centre Technique National.



Bertrand Voisin et Alexandre Gougard seront les représentants du Comité Directeur dans ce groupe de travail avec L'AE2F pour cette action destinée aux Présidents de Districts.
Pascal Poidevin s'y associe au nom de L'AE2F.
Des détails seront donnés lors de la prochaine réunion du Comité Directeur .

D/ Une réunion du Comité de l'ANPDF est ajoutée au planning à savoir le vendredi 6 janvier à 15h00, veille de l'assemblée fédérale.

E/ Pascal Poidevin évoque la loi de finances rectificative pour 2022, n° 2022-1157 du 16 août 2022, publiée le 24 octobre 2022 concernant la « **réduction d'impôt en faveur des bénévoles** ».

Les mentions suivantes sont indiquées :

La loi de finances rectificative modifie les conditions dans lesquelles les **bénévoles** peuvent renoncer au **remboursement de leurs frais kilométriques** et bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'abandon de ces frais (nouvel article 200 du Code général des impôts). **Le barème applicable est désormais le même que celui des salariés** (et non plus celui fixé par l'administration fiscale **BOFIP-Impôts BOI-IR-RICI-250-20**§220). Ces dispositions s'appliquent à l'imposition des revenus perçus à compter du 1er janvier 2022 (donc pour les déplacements effectués à compter du 1^{er} janvier 2022). Le recours à ce barème reste une **possibilité**, l'administration fiscale rappelant en effet que cette mesure pratique ne dispense pas d'apporter la preuve de la réalité et du nombre de kilomètres parcourus dans le cadre associatif.

Remarque : le dernier barème applicable est celui fixé par **arrêté du 1^{er} février 2022**.

Prochain Comité : réunion commune avec le bureau du Collège des présidents le vendredi 9 décembre à 14h30 à la FFF.

Fin : 15h15